



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau

Madame la présidente,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général en vue de l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau grevant le poste communal 700 (eau potable).

1 Préambule

La distribution de l'eau consiste à fournir aux abonnés domiciliés dans le périmètre de distribution une eau conforme aux dispositions légales et réglementaires. Le captage, le traitement, le stockage et le transport de l'eau de boisson, sont les principes constitutifs de la distribution de l'eau.

Le distributeur, en l'occurrence la commune, est également chargé de fournir ce précieux liquide de manière fiable, en assurant aux abonnés un niveau de sécurité d'approvisionnement optimal.

Après l'assainissement presque complet du réseau communal d'eau de boisson¹, sur la base des mesures prévues par le Plan directeur de la distribution de l'eau (ci-après : PDDE), les prochaines étapes se focaliseront sur la sécurisation du réseau en intégrant les scénarios de risques majeurs, notamment en cas de pollution grave de la zone de captage et des ressources en eau.

Les résultats des analyses chimiques et bactériologiques de l'eau de boisson, distribuée depuis la réalisation des mesures d'assainissement du PDDE, attestent du bien-fondé des démarches entreprises. Ils confortent le Conseil communal sur la pertinence des actions proposées à votre Autorité et mises en œuvre avec succès par des professionnels spécialistes dans le domaine des réseaux de distribution d'eau de boisson.

2 Orientation

Grâce à une gestion rigoureuse, et malgré l'augmentation des charges financières liées aux travaux d'assainissement du réseau de distribution de l'eau de boisson, les recettes perçues pour la distribution de l'eau sont supérieures aux moyens nécessaires pour couvrir les charges du poste communal 700. Des attributions systématiques à la « Réserve eau » ont été opérées ces dernières années. Ces opérations ont permis d'alimenter le compte au bilan B280.02. Le solde est de 1'560'340.09 francs au 31 décembre 2013. De plus, les prévisions budgétaires 2014

¹ 70% des mesures majeures prévues par le PDDE ont été réalisées (assainissement du captage/pompage, du stockage et renforcement du réseau par le bouclage du plateau de Wavre)

prévoient une attribution supplémentaire à cette réserve de l'ordre du 70'000 francs. Le compte B280.02 passera donc à 1'630'000 francs, en chiffres ronds, au 31 décembre 2014².

Il est nécessaire de préciser qu'un prélèvement de 1 million de francs servant au financement de l'assainissement du réseau d'eau de boisson, secteurs rue de la Gare et rue du Closel, sera effectué en 2015.

Malgré cette « ponction » exceptionnelle, il est possible d'adapter le tarif actuel à la baisse, afin de réduire la réserve au bilan conformément aux dispositions de la législation cantonale. Telle est la conclusion du Conseil communal qui se base sur une analyse financière tenant compte des éléments connus à ce jour et extrapolée sur une période de 5 ans.

3 Principes comptables

Les coûts liés à la distribution de l'eau sont couverts par la perception d'une taxe causale (ci-après : la taxe) calculée sur la base de la consommation d'eau mesurée aux compteurs installés au point de fourniture de chaque bâtiment connecté au réseau de distribution de l'eau de boisson.

Le tarif de cette taxe est à ce jour de 1.20 franc par m³ d'eau de boisson mesurée (hors TVA). Une réduction spéciale, reposant sur une décision du Conseil communal de Marin-Epagnier, du 5 février 1999, est accordée à une entreprise de la place et s'articule sur la base d'un rabais de 15% par m³ => tarif spécial de (1.20 franc - 15%) 1.02 franc par m³ (hors TVA)

Les charges à couvrir par la taxe se décomposent de la manière suivante :

Poste 700, Eau potable :

- **700.310.00 – Fournitures impressions** → *frais d'édition des factures*
- **700.311.00 – Achats, entretien compteurs** → *installation de nouveaux compteurs et émetteurs lors de panne, lors de l'ouverture de nouveaux quartiers et pour tout nouvel abonné*
- **700.312.00 – Frais de pompage le Vigner** → *charges liées au captage de Vigner, comprenant les frais de pompage, de distribution (télégestion) et de traitement de l'eau de boisson*
- **700.312.01 – Achats eau Saint-Blaise** → *Eau de boisson distribuée dans le réseau EB de Thielle et Wavre ; grâce au bouclage effectué selon les mesures préconisées par le PDDE, en 2013 et 2014, des économies conséquentes sont à la clé, ce poste sera à zéro dès 2015*
- **700.314.00 – Entretien réseau** → *principalement affecté aux ruptures de conduites et fuites diverses. Une part étant néanmoins dévolue à l'amélioration ponctuelle du réseau*
- **700.314.01 – Autocontrôle fontainier** → *suivi et mise en œuvre du Manuel qualité, conformément aux dispositions légales en la matière*
- **700.315.00 – Entretien hydrants** → *programme d'entretien du parc des bornes hydrantes, selon une planification basée sur une priorisation déterminée selon des critères très précis. De plus toutes les actions sont consignées dans une banque de données, celle-ci fonctionnant comme aide à la décision au chapitre des frais d'entretien à engager*
- **700.318.01 – Téléphone, télépage** → *frais pour l'interconnexion des infrastructures du réseau d'eau de boisson, comme la télégestion, les systèmes d'alarme, etc.*

² Le montant consolidé de la réserve sera déterminé lors du bouclage des comptes de l'exercice 2014.

- **700.318.05 – Analyses** → *coût des analyses des échantillons d'eau de boisson prélevés de manière concertée entre le laboratoire effectuant les analyses et le fontainier. Deux types d'analyses sont effectués :*
 1. *Analyses bactériologiques, 10 fois par an*
 2. *Analyses chimiques, 1 fois l'an**ceci en toute conformité avec le Manuel qualité*
- **700.318.40 – Honoraires détection fuites** → *en collaboration avec une entreprise spécialisée dans le domaine, le réseau est surveillé par des capteurs (écoute) posés aux emplacements stratégiques. D'importantes économies sont ainsi réalisées, l'état du réseau étant grâce à ce procédé mis à jour en permanence*
- **700.319.90 – Divers** → *sans commentaires particuliers*
- **700.318.05 – Amortissements** → *charges d'amortissement des travaux d'assainissement et de développement du réseau d'eau de boisson*
- **700.371.00 – Versement redev. à Etat** → *taxe cantonale de 0.70 franc par m³ d'eau de boisson mesurée aux compteurs installés au point de fourniture de chaque bâtiment connecté au réseau de distribution de l'eau de boisson, encaissée par la commune (compte 700.474.00) et reversée par une contrepartie au présent compte en revue*
- **700.380.00 – Attribution réserve** → *Attribution du montant restant au compte au bilan B280.02.*
- **700.390.00 – Imputation interne intérêts** → *selon un taux d'intérêt moyen calculé en fonction des charges d'intérêts totales de la dette communale (emprunts)*
- **700.390.02 – Imputation interne des traitements de voirie** → *charges liées aux actions en lien avec le personnel de la voirie (entretien, surveillance, etc.) selon une clé de répartition*
- **700.390.04 – Imputation interne des traitements de l'administration** → *charges liées à la facturation et autres travaux administratifs selon une clé de répartition*

En fonction des recettes et des charges, le poste 700 doit être autofinancé. Autrement dit, lorsque les charges dépassent les recettes, il est fait un prélèvement depuis la réserve eau. Lorsque les recettes sont plus importantes que les charges, il est procédé à une attribution à la réserve eau. Cette réserve étant comptabilisée au passif du bilan : compte B280.02.

4 Adaptation de la taxe

Le compte (réserve) B280.02 est excédentaire de 1'560'340.09 francs, au 31 décembre 2013. De plus, les prévisions budgétaires 2014 prévoient une attribution supplémentaire à cette réserve de l'ordre du 70'000 francs. Le compte B280.02 passera donc à 1'630'000 francs, en chiffres ronds, au 31 décembre 2014 (Cf. renvoi 2).

Grâce à une gestion rigoureuse et à la stratégie d'assainissement du réseau d'eau de boisson, les coûts sont contenus. Mieux, de substantielles économies vont être réalisées depuis l'achèvement des travaux de bouclage.

Cette bonne gouvernance du service de la distribution de l'eau de boisson, permet d'envisager avec sérénité la dernière grande étape de la consolidation du réseau d'eau, par l'interconnexion du réseau de La Tène à celui de la *Communauté des eaux de Neuchâtel élargie* (ci-après : CENE), projet qui a été mis en route pour son

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des revenus, jusqu'en 2020 avec y compris l'adaptation du tarif :

		2015	2016	2017	2018	2019	2020
700.435.00	Vente eau potable	750'000.00'	533'500.00	540'000.00	545'000.00	545'000.00	545'000.00
700.436.00	Remboursement de tiers	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
700.480.00	Prélèvement réserve	0.00	150'000.00	152'000.00	145'000.00	125'000.00	112'000.00

Selon les annexes 2 et 3, les charges financières évoluent de la manière suivante :

- Amortissements
 - Amortissements (total annuel) jusqu'au 31.12.2015 → 187'000 francs
 - Amortissements (total annuel) dès 2016 → 200'250 francs
- Intérêts³
 - Intérêts (total annuel) jusqu'au 31.12.2015 → 70'000 francs
 - Intérêts supplémentaires (annuel) dès 2016 → 118'900 francs

L'augmentation des charges financières au poste 700 est liée au bouclage du réseau (PDDE), dès 2015, et aux travaux de la rue de la Gare, dès 2016.

L'analyse table sur une stabilisation des charges durant cette période de cinq ans.

Par ailleurs, le financement de certains investissements arrivera à terme d'ici 2019. Une baisse des charges financières relativement conséquente s'amorcera normalement à ce moment.

Au chapitre des recettes, la consommation d'eau mesurée devrait augmenter avec l'ouverture des nouveaux quartiers. L'analyse table sur une augmentation de l'ordre de 8'000 m³ par années dès 2015, et de 5'000 à 6000 m³ de plus, ceci chaque année sur une période de quatre ans. En revanche, il n'a pas été tenu compte des consommations induites par le futur pôle de développement économique d'importance cantonal, dans le secteur d'Epagnier. Une nouvelle calculation devra être faite le moment venu. Une augmentation de 50'000 m³ à 150'000 m³ (voire 200'000 m³) peut néanmoins être envisagée, représentant une augmentation des recettes sans charges supplémentaires conséquente au poste 700 (Cf. CENe chapitre 4).

6 Conclusion

Considérant les éléments traités plus avant, la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau pourrait être de 0.90 franc par m³ d'eau de boisson mesurée aux compteurs installés au point de fourniture de chaque bâtiment connecté au réseau de distribution de l'eau de boisson. Cela correspond donc à une baisse de 0.30 francs du m³, ou une diminution de 25%.

Dès 2020, voire 2021, une nouvelle adaptation de la taxe EB devrait théoriquement être amorcée, avec cette fois une tendance à la hausse. En effet, selon les simulations de l'analyse c'est à ce moment que la réserve au bilan sera dissoute.

Pour toutes les raisons évoquées ci-avant, le Conseil communal invite le Conseil général d'approuver le présent rapport et l'arrêté s'y référant.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

³ Le coût des intérêts est dégressif, en fonction du solde du montant à amortir.

La Tène, le 17 novembre 2014

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : projet d'arrêté du Conseil général concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau

Annexe 2 : charges financières, amortissements 2015-2025

Annexe 3 : charges financières, bases de calcul des intérêts 2015-2025



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

Arrêté du Conseil général

concernant

l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés à la distribution de l'eau

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 17 novembre 2014,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,

Vu le règlement concernant la distribution de l'eau, du 18 mars 2010,

Entendu le rapport de la Commission financière,

Entendu le rapport de la Commission des travaux publics et des services industriels

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Contribution
 Montant
 Compteur

Article premier

L'arrêté du Conseil général concernant le tarif de vente de l'eau potable, du 6 novembre 2008, est modifié comme suit :

Article premier, alinéa 2

²La contribution annuelle consiste en un montant de :

0.90 franc par m³ d'eau réellement consommé (taxe de consommation)
 incluant l'abonnement du premier compteur (principal)
(suite inchangée).

Entrée en vigueur

Art. 2

Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Sanction
 Délai référendaire

Art. 3

Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 11 décembre 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

S. Fassbind-Ducommun

H. Hoffmann

Charges financières

Charges financières de 2015 à 2025

Amortissements ANNEXE 2

Compte exploitation	Compte bilan	Rubrique	Taux %	Montant de base	Solde 2013	Amortiss. 2014	Solde 2014	Amortiss. 2015	Amortiss. 2016	Amortiss. 2017	Amortiss. 2018	Amortiss. 2019	Amortiss. 2020	Amortiss. 2021	Amortiss. 2022	Amortiss. 2023	Amortiss. 2024	Amortiss. 2025
PROTECTION ET AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT																		
Eau potable																		
700.331.00	141.00.00	Les indiennes	2.50	418'358.55	213'658.55	10'700.00	202'958.55	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00	10'700.00
700.331.00	141.00.02	Ch. du Crêt, conduite eau	2.50	630'000.00	87'913.21	15'700.00	72'213.21	15'700.00	15'700.00	15'700.00	15'700.00	9'413.21						
700.331.00	141.00.04	Camping, eau chalets, Ile	5.00	120'000.00	123'345.05	6'000.00	117'345.05	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00	6'000.00
700.331.00	141.00.05	La Tène, adduction eau camping	2.50	200'000.00	128'444.75	5'000.00	123'444.75	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
700.331.00	141.00.06	Les Essertons, conduite eau	5.00	240'000.00	137'077.10	12'000.00	125'077.10	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00	5'077.10
700.331.00	141.00.07	Rues Prairie et Verger-des-fontaines	2.50	445'000.00	399'003.45	11'100.00	387'903.45	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00	11'100.00
700.331.00	141.00.08	Foinreuse, conduite eau	2.50	310'000.00	273'596.95	7'800.00	265'796.95	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00	7'800.00
700.331.00	141.00.09	Tertres, Couviers, Curtils	2.50	550'000.00	158'476.40	13'700.00	144'776.40	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	13'700.00	7'776.40
700.331.00	141.00.10	Remplacement compteurs d'eau	10.00	310'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.12	La Prévôté, mise en conformité, étude	4.50	610'000.00	343'865.00	27'500.00	316'365.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00	27'500.00
700.331.00	141.00.13	Ls-de-Neuron, eaux potable	2.50	174'000.00	91'244.40	4'300.00	86'944.40	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00	4'300.00
700.331.00	141.00.14	Ch. du Devens, eau viabilisation	5.00	37'000.00	9'285.30	1'900.00	7'385.30	1'900.00	1'900.00	1'900.00	1'900.00	1'685.30						
700.331.00	141.00.15	Plan directeur eau potable PDDE	10.00	40'000.00	29'508.55	4'000.00	25'508.55	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	4'000.00	1'508.55			
700.331.00	141.00.16	Le Vigner, assain. station de pompage	5.00	190'000.00	78'187.30	9'500.00	68'687.30	9'500.00	9'500.00	9'500.00	9'500.00	9'500.00	9'500.00	9'500.00	9'500.00	2'187.30		
700.331.00	141.00.17	Grand'Rue, conduite	5.00		52'990.00	6'700.00	46'290.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00	6'700.00
700.331.00	141.00.18	Bouclage eau	5.00		51'116.00	5'000.00	46'116.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00	1'116.00
700.331.00	141.00.19	Montmirail, remplacement conduite	5.00		19'755.20	700.00	19'055.20	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00	700.00
700.331.00	141.00.20	Achat réseau d'eau	5.00		266'189.30	23'400.00	242'789.30	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	23'400.00	8'789.30
700.331.00	141.00.22	Eau, étude interconnexion	10.00	160'000.00	160'000.00	16'000.00	144'000.00	20'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.22	Eau, réalisation interconnexion	1.25	1'420'000.00	1'420'000.00	18'500.00	0.00	0.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00	17'750.00
700.331.00	141.30.18	Gare, réseau d'eau de boisson*	5.00	1'400'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00	17'500.00
					4'084'931.51	199'500.00	2'484'296.51	185'000.00	200'250.00	200'250.00	200'035.30	192'063.21	182'650.00	179'548.55	164'637.30	162'450.00	158'566.00	129'992.80

Charges financières

Charges financières de 2015 à 2025

Soldes des valeurs au bilan
Base de calcul pour les intérêts ANNEXE 3

Compte exploitation	Compte bilan	Rubrique	Taux %	Montant de base	Solde 2015	Solde 2016	Solde 2017	Solde 2018	Solde 2019	Solde 2020	Solde 2021	Solde 2022	Solde 2023	Solde 2024	Solde 2025
PROTECTION ET AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT															
Eau potable															
700.331.00	141.00.00	Les indiennes	2.50	418'358.55	192'258.55	181'558.55	170'858.55	160'158.55	149'458.55	138'758.55	128'058.55	117'358.55	106'658.55	95'958.55	85'258.55
700.331.00	141.00.02	Ch. du Crêt, conduite eau	2.50	630'000.00	56'513.21	40'813.21	25'113.21	9'413.21	0.00						
700.331.00	141.00.04	Camping, eau chalets, ile	2.50	120'000.00	111'345.05	105'345.05	99'345.05	93'345.05	87'345.05	81'345.05	75'345.05	69'345.05	63'345.05	57'345.05	51'345.05
700.331.00	141.00.05	La Tène, adduction eau camping	2.50	200'000.00	118'444.75	113'444.75	108'444.75	103'444.75	98'444.75	93'444.75	88'444.75	83'444.75	78'444.75	73'444.75	68'444.75
700.331.00	141.00.06	Les Essertons, conduite eau	2.50	240'000.00	113'077.10	101'077.10	89'077.10	77'077.10	65'077.10	53'077.10	41'077.10	29'077.10	17'077.10	5'077.10	0.00
700.331.00	141.00.07	Rues Prairie et Verger-des-fontaines	2.50	445'000.00	376'803.45	365'703.45	354'603.45	343'503.45	332'403.45	321'303.45	310'203.45	299'103.45	288'003.45	276'903.45	265'803.45
700.331.00	141.00.08	Foinreuse, conduite eau	2.50	310'000.00	257'996.95	250'196.95	242'396.95	234'596.95	226'796.95	218'996.95	211'196.95	203'396.95	195'596.95	187'796.95	179'996.95
700.331.00	141.00.09	Tertres, Couviers, Curtils	2.50	550'000.00	131'076.40	117'376.40	103'676.40	89'976.40	76'276.40	62'576.40	48'876.40	35'176.40	21'476.40	7'776.40	0.00
700.331.00	141.00.10	Remplacement compteurs d'eau	2.50	310'000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.12	La Prévôté, mise en conformité, étude	2.50	610'000.00	288'865.00	261'365.00	233'865.00	206'365.00	178'865.00	151'365.00	123'865.00	96'365.00	68'865.00	41'365.00	13'865.00
700.331.00	141.00.13	LS-de-Meuron, eaux potable	2.50	174'000.00	82'644.40	78'344.40	74'044.40	69'744.40	65'444.40	61'144.40	56'844.40	52'544.40	48'244.40	43'944.40	39'644.40
700.331.00	141.00.14	Ch. du Devens, eau viabilisation	2.50	37'000.00	5'485.30	3'585.30	1'685.30	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.15	Plan directeur eau potable PDDE	2.50	40'000.00	21'508.55	17'508.55	13'508.55	9'508.55	5'508.55	1'508.55	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.16	Le Vigner, assain. station de pompage	2.50	190'000.00	59'187.30	49'687.30	40'187.30	30'687.30	21'187.30	11'687.30	2'187.30	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.17	Grand'Rue, conduite	2.50	39'590.00	32'890.00	26'190.00	19'490.00	12'790.00	6'090.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.18	Bouclage eau	2.50		41'116.00	36'116.00	31'116.00	26'116.00	21'116.00	16'116.00	11'116.00	6'116.00	1'116.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.19	Montmirail, remplacement conduite	2.50		18'355.20	17'655.20	16'955.20	16'255.20	15'555.20	14'855.20	14'155.20	13'455.20	12'755.20	12'055.20	11'355.20
700.331.00	141.00.20	Achat réseau d'eau	2.50		219'389.30	195'989.30	172'589.30	149'189.30	125'789.30	102'389.30	78'989.30	55'589.30	32'189.30	8'789.30	0.00
700.331.00	141.00.22	Eau, étude interconnexion	2.50	160'000.00	1'273'848.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
700.331.00	141.00.22	Eau, réalisation interconnexion	2.50	1'420'000.00	0.00	1'402'250.00	1'384'500.00	1'366'750.00	1'349'000.00	1'331'250.00	1'313'500.00	1'295'750.00	1'278'000.00	1'260'250.00	1'242'500.00
700.331.00	141.00.22	Eau, réalisation interconnexion	2.50	1'420'000.00	0.00	1'382'500.00	1'365'000.00	1'347'500.00	1'330'000.00	1'312'500.00	1'295'000.00	1'277'500.00	1'260'000.00	1'242'500.00	1'225'000.00
700.331.00	141.30.18	Gare, réseau d'eau de boisson*	2.50	1'400'000.00	0.00										
					3'407'504.51	4'753'406.51	4'553'156.51	4'353'121.21	4'161'058.00	3'978'408.00	3'798'859.45	3'634'222.15	3'471'772.15	3'313'206.15	3'183'213.35